



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement:

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Lucie Tousignant, greffière, de ce qui suit :

1. **Le 3 mai 2011**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté un nouveau projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce règlement deviendra le nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Pointe-Claire. Il constitue une refonte et une révision des deux règlements sur les PIIA en vigueur, soit le Règlement PIIA numéro PC-2628-9 applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, et le Règlement PIIA numéro PC-2628-10 pour certains secteurs commerciaux et d'appartements.

En concordance avec les orientations du Plan d'urbanisme de Pointe-Claire en vigueur depuis le 1^{er} mars 2011, ce règlement PIIA introduit des objectifs et des critères d'aménagement supplémentaires pour les secteurs anciens que sont le secteur commercial de l'avenue Cartier près de l'autoroute 20, le village de Valois et le quartier des Vétérans. Il établit aussi des critères pour les projets d'installation de capteurs solaires et de construction de véranda; ainsi que des critères d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux projets d'insertion et à certains terrains industriels et commerciaux destinés au redéveloppement résidentiel, dans une perspective de développement durable.

2. **Le 16 mai 2011**, le maire tiendra une assemblée publique de consultation, à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.
5. Les illustrations de ces secteurs, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe situé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, du lundi au vendredi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.

Donné à Pointe-Claire, ce 4^e jour de mai 2011

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

**PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT OF A NEW SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION
PROGRAMME (SPAIP) BY-LAW**

To all concerned persons by this draft by-law:

Notice is hereby given by the undersigned Lucie Tousignant, City Clerk, as follows:

1. **On May 3, 2011**, the Pointe-Claire municipal council adopted a draft of a new Site Planning and Architectural Integration Programme (SPAIP) by-law.

SUMMARY OF THE DRAFT BY-LAW

This by-law will be the new Site Planning and Architectural Integration Programmes (SPAIP) by-Law of the City of Pointe-Claire. It is a combination and revision of both SPAIP by-laws currently in force: SPAIP By-Law number PC-2628-9 applicable to the buildings of heritage interest and the older areas of Pointe-Claire, and SPAIP By-law PC-2628-10 for certain commercial or apartment sectors or projects.

In compliance with Pointe-Claire Planning Programme in force since March 1, 2011, this SPAIP by-law will introduce additional objectives and criteria applicable to older areas such as Cartier Avenue commercial sector near Highway 20, the Valois Village and the Veterans' area. It will also establish criteria for the installation of solar collectors and the construction of verandas, as well as site planning and architectural integration criteria applicable to infill projects and to certain commercial and industrial land sites that are designated for residential redevelopment, all in line with sustainable development principles.

2. **On May 16, 2011** the Mayor will hold a public consultation meeting at 7:30 p.m., in the Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire, the whole in accordance with the *Act respecting Land use Planning and Development* (R.S.Q. chapter A-19.1).
3. During the public meeting, the Mayor or a council member designated by him, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. Provisions of this by-law are not subject to the approval process.
5. The sketches showing these sectors as well as the draft by-law may be consulted at the Legal Affairs, Communications and City Clerk Department located at City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire, Monday to Friday, from 8:00 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:00 p.m.

SECTEURS CONCERNÉS / CONTEMPLATED SECTORS

Ce règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville, mais plus particulièrement les secteurs suivants :

This by-law concerns all of the territory of Pointe-Claire, but more specifically the following sectors:

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secteur commercial de l'avenue Cartier, au nord de l'avenue Val-Soleil et au sud de l'autoroute 20; 	The commercial sector on Cartier Avenue, north of Val-Soleil Avenue and south of Highway 20.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le village de Valois sur l'avenue Donegani, à l'ouest du boulevard des Sources et à l'est du parc Valois; 	Valois village on Donegani Avenue, west of Sources Boulevard and east of Valois Park;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le quartier de vétérans au nord du parc Terra-Cotta, au sud de l'avenue Breabrook, à l'ouest de l'avenue Maywood et à l'est de l'avenue Delmar; 	The Veterans' area, north of Terra-Cotta Park, south of Breabrook Avenue, west of Maywood Avenue and east of Delmar Avenue;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 202, avenue Cartier et le terrain vacant attenant, sur l'avenue Donegani; 	202, Cartier Avenue and the adjacent vacant land on the Donegani Avenue;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les terrains au 1, avenue de l'église et 10 boulevard des Sources; 	The properties at 1, De l'Église Avenue and 10 Sources Boulevard;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le terrain vacant au nord de l'avenue John Fisher; 	The vacant land north of John Fisher Avenue;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le terrain du 100-112 avenue Walton; 	The property at 100- 112 Walton Avenue;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le terrain du 477 avenue Delmar; 	The property at 477 Delmar Avenue;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le quadrilatère au nord du boulevard Brunswick, au sud de l'avenue Hermitage, à l'est de l'avenue Glenforest et à l'ouest de l'avenue Auto-Plaza, incluant les terrains du côté est de cette même voie; 	The area located north of Brunswick Boulevard, south of the Hermitage Avenue, east of Glenforest Avenue and west of Auto-Plaza Avenue, including the properties on the east side of the latter;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les terrains au sud du boulevard Hymus, à l'ouest du boulevard St-Jean, au nord de l'avenue Sedgfield et à l'est de l'avenue Alston, incluant les propriétés au 575, et 601 boulevard St-Jean, du côté est; 	Land sites located south of Hymus Boulevard, west of St-Jean Boulevard, north of Sedgfield Avenue and east of Alston Avenue, including the properties at 575 and 601 St-Jean Boulevard, on the east side;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les propriétés de 255 à 325 boulevard Hymus, du côté nord; 	Properties from 255 to 325 Hymus Boulevard, on the north side;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les terrains du côté sud de l'intersection de l'avenue Delmar avec le boulevard Hymus; 	Properties on the south side of the intersection of Delmar Avenue and Hymus Boulevard;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les terrains au nord du boulevard Hymus, au sud de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de Place de la Triade et de l'avenue Manfred et à l'ouest de l'avenue Doyon; 	Properties north of Hymus Boulevard, south of Trans-Canada Highway, east of Place the la Triade and of Manfred Avenue and west of Doyon Avenue;

Dated at Pointe-Claire, May 4, 2011

Lucie Tousignant
Greffière/City Clerk